

**Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo**



## 1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

### 1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE : PLUIES FAIBLES À FORTES

Durant la troisième décennie du mois de juin, des activités pluvio-orageuses ont été observées sur l'ensemble du pays. Des pluies faibles à fortes ont été enregistrées. Les cumuls pluviométriques ont oscillé entre 5,7 mm à Atakpamé en deux (02) jours et 78,8 mm à Niamtougou en cinq (05) jours.

La figure 1 illustre la répartition spatiale de ces

pluies où les régions de la Kara, la Maritime et le sud-ouest des Plateaux constituent les zones les plus arrosées. Par contre, le Nord des Plateaux et la Centrale ont enregistré les faibles quantités de pluie.

Par rapport à la normale 1991-2020, un déficit pluviométrique se dégage dans toutes les stations sauf à Niamtougou et à Sokodé (Fig. 2).

Dans ce numéro :

Situation météorologique	1
Situation hydrologique	2
Situation agricole	2
Production végétale	2
Lutte contre la CLA	3
Production halieutique	4
Convert végétal	4

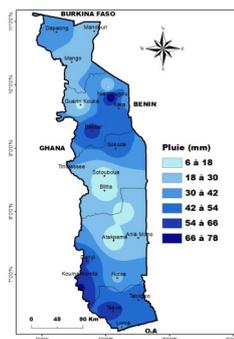


Fig. 1: Carte de cumul de pluie de la décennie

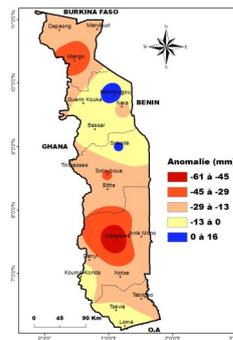


Fig. 2: Carte de l'anomalie de la décennie

**Perspectives:** La prochaine décennie sera marquée par des pluies faibles localisées dans la Maritime. Sur le reste du pays, on observera des activités pluvio-orageuses modérées avec des coups de vent par endroits.

### Faits saillants

- Pluviométrie déficitaire ;
- Disponibilité des semences agricoles certifiées ;
- Contacts des inspecteurs de semences ;
- 70 879,400 tonnes d'engrais disponibles ;
- Production chalutière, repos biologique ;
- Condition du couvert végétal moyenne à bonne sur la majeure partie du pays.

### 1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Au sud, les conditions météorologiques de la décennie sont dans l'ensemble relativement favorables. L'entretien des cultures est en cours (labours, traitement phytosanitaire des cultures et l'épandage d'engrais). Par ailleurs, on note dans l'ensemble que le maïs est en phase de maturation et l'on constate quelques récoltes précoces.

Au nord, la pause pluviométrique a rendu difficile la poursuite des activités de labour de même que la mise en place des cultures.

### AVIS ET CONSEILS 1 :

Il est conseillé de suivre au quotidien les prévisions de l'ANAMET pour la planification des activités ; de s'approvisionner en intrants de qualité déjà disponibles dans les magasins de la CAGIA et des structures agréées.

Il est recommandé d'éviter l'occupation des zones inondables ; de veiller à la gestion rationnelle des ressources en eau pour rendre efficace les aménagements hydro-agricoles.

## 2. SITUATION HYDROLOGIQUE

Les données du tableau 1 indiquent une baisse du niveau d'eau moyen décadaire dans le bassin du Lac (Kpédji), tandis qu'une hausse du niveau d'eau moyen est observée dans les bassins de l'Oti (Mango) et du Mono (Kolokopé), comparativement à la décade précédente.

L'analyse des graphes relatives à la décade en cours révèle :

- \* à Kpédji : un pic unique d'environ 640 cm, enregistré au 4<sup>e</sup> jour ;
- \* à Kolokopé : deux pics successifs, le premier au 2<sup>e</sup> jour atteignant environ 130 cm, et le second au 5<sup>e</sup> jour, avoisinant 134 cm ;
- \* à Mango : une augmentation progressive du niveau d'eau est constatée tout au long de la décade.

**Tableau 1 :** Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur Maximale (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	Décade précédente	Décade actuelle
KPEDJI (Zio)	618	638	444,5	426,8
KOLOKOPE (Mono)	96	133	74,5	105,3
MANGO (Oti)	24	48	20,6	29,6

Source: DRE, juin 2025

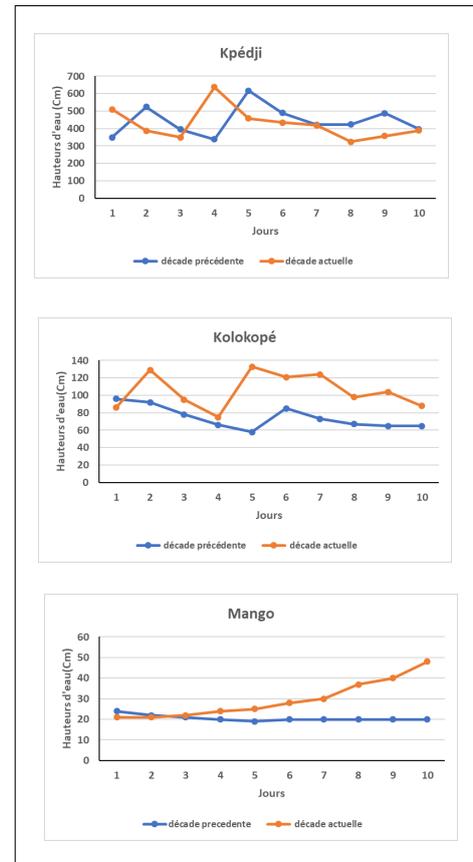


Fig. 3 : Courbes de variation des hauteurs d'eau

## 3. SITUATION AGRICOLE

### 3.1 PRODUCTION VEGETALE

Pour la campagne agricole 2025-2026, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du 03 juillet 2025, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **70 879,400 tonnes** dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de la gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- **28 621,900 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **18 347,450 tonnes** pour la zone bimodale et **10 274,450 tonnes** pour la zone monomodale ;
- **42 257,500 tonnes** d'UREE 46%N, soit **37 286,250 tonnes** pour la zone bimodale et **4 971,250 tonnes** pour la zone monomodale (Fig. 4).

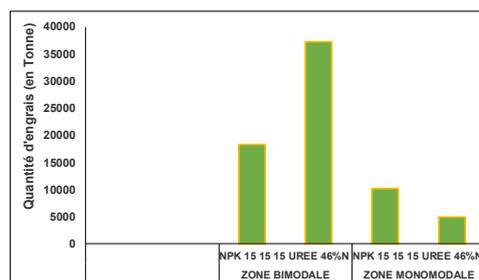


Fig. 4 : Stock d'engrais disponible au 03/07/2025

### 3.2 PROTECTION DES CULTURES

#### Lutte biologique contre la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*)

Dans le cadre de la lutte biologique contre la Chenille légionnaire d'automne (CLA), la Direction de la production agricole (DPA) a procédé durant le mois de mai au lâcher de deux (02) parasitoïdes. Près de 12 000 individus de l'espèce *Cotesia marginiventris* et 3 800 individus de *Chelonus insularis* ont été lâchés respectivement dans les régions des Plateaux Est et de la Kara.

Afin de permettre un bon établissement (dissémination rapide) de ces parasitoïdes, il est recommandé aux producteurs des localités environnantes de ne pas utiliser les insecticides sur les cultures du maïs.



**Fig. 5 :** Opérations de lâchers



**Fig. 6 :** *Cotesia marginiventris*



**Fig. 7 :** *Chelonus insularis*

**Source:** DPA/DPV, mai 2025

### 3.3 PRIX DES SEMENCES CERTIFIEES (Campagne agricole 2025-2026)

Les prix des semences certifiées sont fixés à l'issue d'une réunion qui a regroupé le 21 février 2025, les acteurs des filières riz, maïs, soja, ainsi que les représentants des structures telles que l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), la Direction de la production agricole (DPA) et la Coordination togolaise des organisations paysannes et des producteurs agricoles (CTOP).

Les prix des semences pour l'année 2025 sont présentés dans le tableau 2. **Veillez-vous adresser aux inspecteurs des semences pour tout achat (Tableau 3).**

**Tableau 2 :** Prix officiel des semences certifiées au Kilogramme

CULTURES	PRIX AU KG (F CFA)
Maïs	650
Riz	550
Sorgho	650
Fonio	600
Sésame	3 000
Niébé	1 000
Soja	700
Arachide en gousse	800

**Source:** DPA, 2025

**Tableau 3 :** Liste des inspecteurs de semences

N°	NOM	PRÉNOMS	CONTACT	PRÉFECTURE
1	ABONZA	Kokou	90422179	Ogou
2	AMEGBO	Kosi Alozi	92409426	Binah
3	ASSASSE	Komla	70457132	Tchaoudjo
4	ATIAGAMA	Kokou	98089228	Tandjoaré
5	BADOUTCHIA	Aklesso	92145455	Amou
6	BAKONA	Batobakou	93713879	Tone
7	DABLA	Nassoma Nawa-nou	90241249	Agou
8	DJAGNY	Kokouvi Mawulolo	93381855	Kéran
9	FIAKLI	Koffi Seyram	90766163	Ogou
10	MOZINO	Paderem Naka	90323838	Sotouboua
11	TOLA	Lambana Emmanuel	91863901	Zio
12	YOVOGAN	Komi Seyram	90834416	Zio

**Source:** DPA, 2025

### 3.4 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Pour cette décade, la production halieutique se résume à la production chalutière qui correspond au débarquement de trois (03) chalutiers de **5,195** tonnes et à la production piscicole de **16,861** tonnes de tilapia (Tableau 4).

**Tableau 4:** Données de production piscicole pour la période du 23 au 29 juin

Période	Production halieutique	Quantité
23 au 29 juin 2025	Production chalutière	5,195
	Production piscicole	16,861

Dans la perspective du renouvellement du stock halieutique, il est instauré cette année un repos biologique en mer et sur le système lagunaire au Togo conformément au communiqué ci-dessous.



**COMMUNIQUE**

Le Ministre d'Etat, Ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance porte à la connaissance des communautés de pêche maritime et lagunaire que, conformément à l'arrêté n°0007/2025/MRHART/SG/DPA du 10 avril 2025, la pêche maritime et lagunaire est fermée :

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2025 pour la pêche artisanale,
- et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 pour la pêche industrielle.

Ce repos biologique instauré pour la pêche maritime et lagunaire est une mesure régionale visant à favoriser la reconstitution des stocks de poissons et rendre la pêche durable, dans l'intérêt des communautés de pêche.

Pendant cette période, la pêche ainsi que le transbordement des produits de pêche sont strictement interdits. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Les organisations professionnelles de pêche et les comités locaux de gestion de la pêche sont priés, chacun dans son ressort, de contribuer au respect du repos biologique par les acteurs de la filière.

Le Ministre d'Etat, Ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance invite tous les acteurs de la pêche au respect scrupuleux de cette mesure régionale de gestion durable de la pêche, à laquelle il attache un grand prix.

Il remercie l'ensemble des parties prenantes pour leur coopération et leur bonne compréhension.

Fait à Lomé, le 20 JUILLET 2025  
Le Ministre d'Etat



Général (2) Damehama BARK

4<sup>ème</sup> Etage Immeuble UEMOA, 151 dentelle immeuble SAKAM au Carrefour GSA, BP: 10330 Lomé-Togo

### AVIS ET CONSEILS 2:

L'état océanique prévu pour les 03 et 04 juillet 2025 est agité. Ainsi, il est rappelé à toute la communauté de la pêche artisanale maritime de respecter les drapeaux d'annonciation des prévisions de l'état océanique avant tout sortie en mer.

conformément à l'arrêté N°0006/2025/MRHART/SG/DPA du 10 avril 2025, portant obligation d'embarquement et de port du gilet de sauvetage à bord des embarcations et navires de pêche dans les eaux sous juridiction togolaise.

Pour rappel, le rouge interdit toute sortie, le jaune la prudence et le vert l'autorisation. Tous les usagers marins de la pêche opérant en mer doivent être prudents et prendre des mesures idoines de sécurité et se munir tous de leurs gilets de sauvetages avant toute sortie en mer

Aussi les pêcheurs du port de pêche sont tenus de déclarer tous les membres d'équipages aussi bien à la sortie qu'au retour de leur campagne de pêche aux gardes côtes présents à quai.

Source: DPH, juin 2025

## 4. COUVERT VEGETAL

L'Indice des conditions de végétation (VCI – Vegetation Condition Index) évalue l'état de santé de la végétation par rapport aux tendances historiques. Le VCI rapporte l'indice NDVI (Normalized Difference Vegetation Index) de la décade courante à son minimum et son maximum à long terme, normalisé au moyen des valeurs historiques du NDVI pour la même décade.

La situation végétale au cours de la première décade de juin a été caractérisée par une condition de la végétation moyenne à bonne dans presque toutes les villes de la région de la Kara et des Plateaux. Cependant les préfectures de Kpendjal et Oti sud dans les Savanes, Dankpen dans la Kara, Tchamba, Sotouboua et Bliitta dans la Centrale, Avé, Zio, et Lomé Commune dans la Maritime présentent une mauvaise condition de la végétation au cours de cette décade (Fig. 8a).

Comparée à la même décade de l'année passée, on note une bonne situation du couvert végétal dans toutes les régions (Fig. 8b).

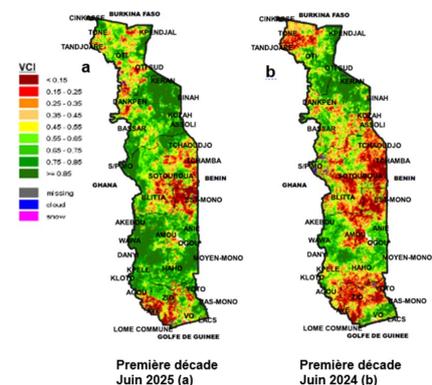


Fig. 8 : indice de condition de la végétation (VCI)

Source : Système mondiale d'information et d'alerte rapide (SMIAR)

Retrouvez-nous sur le  
[www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo](http://www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo)



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »